

213C0882
FR0010358812-DIV26

9 juillet 2013

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

TESFRAN
(Euronext Paris)

Le 8 juillet 2013, les sociétés Primonial REIM et TESFRAN ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la première envisage de déposer sur les titres de la seconde (par l'intermédiaire de l'OPCI PREIM Défense 2 dont elle assure la gestion)¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres TESFRAN sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué conjoint diffusé le 8 juillet 2013 par les sociétés Primonial REIM et TESFRAN.